

# Extrait du registre des délibérations

## Séance du 13 décembre 2024

- 7 -

Il est demandé au Conseil Municipal,

- **DE FIXER** à 46 sièges le nombre de sièges du conseil communautaire de la CC4V, réparti comme ci-dessus,

- **D'AUTORISER** Monsieur/Madame le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

### **49/2024 VIREMENT DE CRÉDITS POUR LE RÉSULTAT DU CCAS APRÈS SA DISSOLUTION :**

Le Centre Communal d'Action Sociale de CHEVANNES a été dissous au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Il convient d'intégrer le résultat d'exploitation 2023 du CCAS d'un montant de 1 358.13 euros au résultat d'exploitation 2023 de la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de voter la délibération de virement de crédit suivante :

- + 1 358.13 euros au compte « Résultat de fonctionnement reporté ».
- + 1 358.13 euros au compte « entretien et réparations sur autres bâtiments ».

Monsieur DELLION est chargé des formalités administratives.

### **50/2024 QUESTIONS DIVERSES :**

1/ Affaires scolaires : Monsieur DELLION précise qu'il s'est rendu au Conseil d'École début décembre. En 2025, une classe de mer sera organisée. De plus, il a été précisé que les travaux de rénovation des écoles primaires et maternelles sont relancés. Une estimation a été évoquée pour les communes adhérentes au regroupement. Pour CHEVANNES, la participation serait de 145 000 euros.

2/ Repas des anciens : le repas des anciens est fixé au dimanche 13 avril 2025.

3/ Aire de jeux : il est abordé l'aire de jeux qui vient d'être réalisée. Le Cabinet de contrôle passera prochainement. Des dalles alvéolées ont été installées : du gazon sera semé.

4/ Église : les devis des architectes concernant l'étude/diagnostic préalable aux travaux de restauration de l'Église SAINT-SULPUCE ont été transmis à Madame PAOLI Flora, chargée de la valorisation du patrimoine au Département. Une réunion sera organisée à la réception de l'étude des offres par le Département.

Madame PERDEREAU demande si un agent a été recruté pour effectuer le ménage. Monsieur DELLION précise qu'une personne doit se présenter prochainement en Mairie.

Séance levée à 22 h 00

Le Secrétaire,  
Anita PERDEREAU



Le Maire,  
Jean-Claude DELLION



## Extrait du registre des délibérations

Séance du 13 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vendredi treize décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Chevannes s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DELLION Jean-Claude, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le quatre décembre deux mil vingt-quatre. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le même jour.

**Présents** : Messieurs DELLION Jean-Claude, WALOCQ Mathieu, BILLARD-STEMELEN Éric, CHEVALLIER Philippe, Madame du GARDIN Sabine (arrivée à 20 h 20), Mesdames PERDEREAU Anita, ZENNER Céline.

**Absents excusés et représentés** : Monsieur BRASI Laurent représenté par Monsieur WALOCQ Mathieu, Madame GARNIER Stéphanie représentée par Monsieur DELLION Jean-Claude, Monsieur MASSUELLE Éric représenté par Monsieur BILLARD-STEMELEN Éric.

**Absent** : Monsieur GOMES Fernando.

**A été nommé(e) secrétaire** : Madame PERDEREAU Anita.

**Nombre de membres** :

- Afférents au Conseil Municipal : 11
- Présents : 07
- Votants : 10

**Date de la convocation** : 04/12/2024

**Objet des délibérations** :

### SOMMAIRE

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 11 octobre 2024,  
Désignation d'un secrétaire de séance,  
Caméras de vidéo-surveillance – demande de subventions,  
Travaux de voirie – demande de subventions,  
Travaux de menuiseries extérieures Mairie et Salle des Fêtes – Demande de subventions,  
Division de parcelles,  
Défense à incendie « Rue des Sablons »,  
Achat d'un ordinateur secrétariat de Mairie,  
Rapport de la CLECT,  
Répartition des sièges au Conseil Communautaire de la CC4V,  
Virement de crédits pour le résultat du CCAS après sa dissolution,  
Questions diverses.

# Extrait du registre des délibérations

## Séance du 13 décembre 2024

- 2 -

### **39/2024 APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 OCTOBRE 2024 :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu du Conseil Municipal du 11 octobre 2024.

### **40/2024 DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Madame PERDEREAU Anita est désignée secrétaire de séance.

### **41/2024 CAMÉRAS DE VIDÉO-SURVEILLANCE – DEMANDE DE SUBVENTIONS :**

Lors de précédents Conseils Municipaux (14/11/2023 \* 12/04/2024 \* 11/10/2024), il a été abordé la pose de caméras de vidéo-surveillance. La Société KONICA a été rencontrée le 20 novembre 2024. Une discussion est prise ce jour.

Le Conseil Municipal a pris connaissance de deux devis pour la création d'un système de vidéoprotection de CITEOS (FLEURY LES AUBRAIS) et de KONICA MINOLTA (Agence de VILLEMANDEUR). Le devis de CITEOS s'élève à 30 747.80 euros H.T. soit 36 897.36 euros T.T.C. Le devis de KONICA MINOLTA s'élève à 15 934 euros H.T. soit 19 120.80 euros T.T.C. Un contrat de maintenance à 890 euros H.T. soit 1 068 euros T.T.C. est proposé et retenu. Il convient de rajouter l'alimentation électrique des caméras par l'entreprise SOMELEC (AMILLY) pour un coût de 2 335 euros H.T. soit 2 802 euros T.T.C.

Il est prévu d'installer sept caméras : surveillance de la Mairie et des locaux techniques, rue du Moulin Neuf et son carrefour, rue de la Forge et direction route de Griselles, surveillance du parking, du parc et rue de la Forge dans les deux sens de la circulation.

Une discussion est engagée sur les accès pour visionner les caméras (une déclaration en Préfecture sera établie), sur la pose de panneaux avertissant de la pose de caméras (ils sont compris dans la proposition)

Après en avoir délibéré, sept voix pour et deux voix contre (Madame du GARDIN est arrivée après le vote), le Conseil Municipal décide de retenir la prestation de la société KONICA MINOLTA pour l'installation des caméras de vidéosurveillance.

Les travaux auront un coût total de :

- solution vidéosurveillance : 15 934 euros H.T. soit 19 120.80 euros T.T.C.,
- alimentation électrique : 2 335 euros H.T. soit 2 802 euros T.T.C,
- soit : 18 269 euros H.T. soit 21 922.80 euros T.T.C.

Le Conseil Municipal charge le Maire de déposer des demandes de subventions, pour l'année 2025 :

- 30 % auprès de l'État au titre de la DETR/DSIL,
- 20 % auprès de l'État au titre du Fonds Interministériel de Prévention et de Délinquance,
- 30 % auprès du Département.

## Extrait du registre des délibérations

Séance du 13 décembre 2024

- 3 -

### **42/2024 TRAVAUX DE VOIRIE - DEMANDE DE SUBVENTIONS :**

Le Conseil Municipal a pris connaissance de deux devis pour le revêtement en enrobés d'environ 460 mètres linéaires Rue de la Folie soit une surface totale de 1380 m<sup>2</sup> et du carrefour de la Croix Saint-Anne pour 250 m<sup>2</sup>.

Entreprises	Rue de la Folie	Carrefour Croix-Saint-Anne
EUROVIA de CORQUILLEROY	36 953.30 euros H.T. soit 44 343.96 euros T.T.C.	9 655.00 euros H.T. soit 11 586.00 euros T.T.C.
VAUVELLE de VARENNES-CHANGY	20 335.00 euros H.T. soit 24 402.00 euros T.T.C.	7 060.00 euros H.T. soit 8 472.00 euros T.T.C.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de confier les travaux à l'entreprise VAUVELLE pour un coût total de 27 395.00 euros H.T. soit 32 874 euros T.T.C.

Le Maire est chargé des formalités administratives afin de déposer un dossier de demande de subvention de 30 % auprès du Département.

### **43/2024 TRAVAUX DE MENUISERIES EXTÉRIEURES MAIRIE ET SALLE DES FÊTES – DEMANDE DE SUBVENTIONS :**

En complément des devis adressés pour la réunion du 11 octobre 2024, il a été adressé aux Conseillers Municipaux des nouveaux devis concernant les travaux de menuiseries extérieures pour la Mairie et la Salle des Fêtes.

L'Architecte des Bâtiments de France a donné un avis sur le matériau à choisir pour la réalisation de ces travaux à savoir que le PLUi n'autorise que le bois à la vue de la situation du bâtiment dans le périmètre du menhir.

Monsieur DELLION a donc sollicité de nouveaux les entrepreneurs. Les entreprises BETHOUL d'AMILLY et la menuiserie du VAL DE LOING n'ont pas adressé de nouveaux devis en bois.

Ce jour, il est donc présenté les devis de la SAS DUPONT de MONTCRESSON et de PROSTORES de CHEROY pour la pose de menuiserie en PVC et en bois. Les détails sont inscrits dans le tableau ci-dessous.

# Extrait du registre des délibérations

## Séance du 13 décembre 2024

- 4 -

	S.A.S. DUPONT				PROSTORES			
	PVC		BOIS		PVC		BOIS	
MAIRIE	15282.73	H.T.	34401.57	H.T.	18047.73	H.T.	20309.16	H.T.
	18342.88	T.T.C.	41281.88	T.T.C.	21657.28	T.T.C.	24370.99	T.T.C.
SALLE DES FETES	16798.59		38528.16		22813.14	H.T.	25424.68	H.T.
	8250.11		13864.3		27375.77	T.T.C.	30509.62	T.T.C.
	25048.7	H.T.	52392.46	H.T.				
	20158.31		46233.79					
	9900.13		16637.16					
	30058.44	T.T.C.	62870.95	T.T.C.				
PETITE SALLE	8088.76	H.T.	17562.97	H.T.	11009.11	H.T.	10358.08	H.T.
	9706.51	T.T.C.	21075.56	T.T.C.	13210.93	T.T.C.	12429.7	T.T.C.
CUISINE	6582	H.T.	13974.69	H.T.	7543.53	H.T.	11112.57	H.T.
	7898.4	T.T.C.	16769.63	T.T.C.	9052.24	T.T.C.	13335.08	T.T.C.
	55005.19	H.T.	118331.69	H.T.	59413.51	H.T.	67208.49	H.T.
	66006.22	T.T.C.	141998.02	T.T.C.	71296.21	T.T.C.	80650.18	T.T.C.

Le Conseil Municipal, dans sa quasi-totalité des voix souhaitait poser des menuiseries en PVC et ALU pour des raisons de coûts et d'entretien surtout. Au vu des contraintes imposées par l'A.B.F. (Architecte des Bâtiments de France) par rapport au périmètre classé, le Conseil n'a pas d'autres options que de retenir le bois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (9 voix pour et une voix contre) décide de retenir la société PROSTORES de CHEROY pour la fourniture et la pose de menuiseries à la Mairie et à la Salle des Fêtes en sélectionnant le matériau « Bois » pour un coût total des travaux de 67 208.49 euros H.T. soit 80 650.18 euros T.T.C.

Le Maire est chargé des formalités administratives pour déposer des demandes de subventions comme suit :

- 50 % de subvention auprès de l'État, au titre de la DETR/DSIL,
- 30 % auprès du Département.

Selon, les pourcentages obtenus, un dossier sera déposé auprès de la CC4V au titre du fonds de concours.

# Extrait du registre des délibérations

## Séance du 13 décembre 2024

- 5 -

### **44/2024 DIVISION DE PARCELLES :**

Monsieur DELLION explique au Conseil Municipal qu'afin d'uniformiser les alignements des propriétés et de respecter un retrait de 1 m 50 qui est utilisé pour servitude de voirie (une bande est réservée pour les bas-côtés) « Route des Sablons » du numéro 3 au numéro 7, il convient d'effectuer des régularisations administratives. Le Conseil Municipal, après en avoir discuté, décide, à l'unanimité, de demander aux propriétaires des parcelles situées aux numéros 3, 5 et 7 « Route des Sablons » de céder à la commune 1 m 50 de large en façade de leur propriété pour l'euro symbolique. La commune prendra à sa charge les frais de bornage et les frais notariés.

Le Maire est chargé des formalités administratives auprès des géomètres (principalement Géomexpert de VILLEMANDEUR) et du Notaire : Maître COSTA de FERRIÈRES EN GÂTINAIS.

### **45/2024 DÉFENSE À INCENDIE « RUE DES SABLONS » :**

Monsieur DELLION informe le Conseil Municipal qu'un certificat d'urbanisme a été déposé par Maître RENAUDIN concernant des terrains situés « Rue de la Folie » appartenant à la succession BOUCHENY. Il serait envisagé la construction d'une maison donnant sur la Rue de la Folie et trois maisons donnant sur la Rue des Sablons. Une réserve à incendie est située « Rue de la Folie » mais est hors distance réglementaire pour le Service de Défense à Incendie (SDIS) pour les trois maisons et d'autres habitations éventuelles sur la propriété Consorts MARTIN. Le service instructeur « AME de MONTARGIS » demande si la commune souhaite prendre à sa charge une défense à incendie pour ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal précise que la défense à incendie ne peut pas être installée à l'heure actuelle étant attendu que la commune ne possède aucun terrain. Le Conseil souhaite attendre un projet plus abouti avec des acquéreurs définis afin de pouvoir négocier une cession de terrain d'environ 80 m2 pour l'euro symbolique. Le Conseil Municipal pourra alors délibérer sur la pose d'une réserve à incendie.

### **46/2024 ACHAT D'UN ORDINATEUR SECRÉTARIAT DE MAIRIE :**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide d'acheter un ordinateur pour l'accueil du secrétariat de mairie pour un montant de 887.05 euros H.T. soit 1 064.46 euros T.T.C. et un serveur de stockage pour un coût de 615.50 euros H.T. soit 738.60 euros T.T.C. à ASMI de MONTARGIS. Le coût total est de 1 502.55 euros H.T. soit 1 803.06 euros T.T.C.

Le Maire est chargé des formalités administratives afin de déposer une demande de subvention auprès du Département du Loiret à hauteur de 80 %.

### **47/2024 RAPPORT DE LA CLECT :**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le rapport annuel de la Commission Locale des Charges Transférées (C.L.E.C.T.) pour 2024 en sachant qu'au titre de l'exercice fiscal 2024, il n'y a pas de nouvelles charges transférées.



# Extrait du registre des délibérations

## Séance du 13 décembre 2024

- 6 -

### **48/2024 RÉPARTITION DES SIÈGES AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA CC4V :**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-6-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 11 octobre 2019 fixant le nombre et la répartition des sièges de conseillers communautaires de la Communauté de Communes des 4 Vallées,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 août 2024 portant extension du périmètre de la Communauté de Communes des 4 Vallées,

Le Maire rappelle au conseil municipal que la composition de la communauté de communes est fixée selon les modalités prévues à l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Un accord local a été décidé entre les communes membres de la CC4V fixant à 46 sièges le nombre de sièges du conseil communautaire de la communauté de communes.

Or, l'intégration de la commune de Bordeaux en Gâtinais entraîne une modification de la composition du conseil communautaire, au regard de la population au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Il est donc proposé de conclure, entre les communes membres de la CC4V, la nouvelle répartition suivante :

<b>Communes membres</b>	<b>Population municipale (*ordre décroissant de population)</b>	<b>Nombre de conseillers communautaires titulaires</b>
Ferrières en Gâtinais	3750	8
Dordives	3263	7
Fontenay sur Loing	1693	5
Corbeilles-en-Gâtinais	1561	4
Nargis	1449	4
Griselles	810	2
Sceaux-en- Gâtinais	619	2
Girolles	594	2
Préfontaines	433	1
Rozoy Le Vieil	401	1
Mignerette	373	1
Mignères	319	1
Gondreville-la-Franche	318	1
Chevannes	316	1
Le Bignon Mirabeau	311	1
Treilles-en-Gâtinais	292	1
Chevry sous le Bignon	226	1
Courtempierre	221	1
Villevoques	201	1
Bordeaux en Gâtinais	108	1

Total des sièges répartis : 46